

WILLIAM E. RAPPARD, PARLEMENTAIRE INDÉPENDANT À L'ALLIANCE DES INDÉPENDANTS (1941-1943)¹

L'épisode parlementaire de la vie de William Rappard, par ailleurs si riche et féconde aux plans scientifique et des services rendus à la Suisse, à la fin de la Première Guerre mondiale et lors de la Conférence de Paris en 1919 tout particulièrement, ne figure pas parmi les plus brillants de la carrière du professeur genevois. Ce mandat parlementaire est néanmoins intéressant à étudier, car il s'inscrit en pleine Deuxième Guerre mondiale et dans une Suisse travaillée par le courant autoritaire, un contexte que vit douloureusement le défenseur de la quasi-défunte Société des Nations et le libéral au sens large qu'était Rappard.

Cet épisode renvoie donc à la question de la nature de l'engagement de l'intellectuel, qui, dans le cas de Rappard, n'a jamais été divorcé de toute considération patriotique et auquel, pendant cette période de guerre, il assignait certaines limites dans sa manifestation publique pour éviter de provoquer l'Allemagne nazie. Il renvoie aussi aux multiples tentatives d'aménager le système économique-social en place et de redéfinir les rapports entre travail et capital, qui fleurissent à cette époque parallèlement au « nationalisme-autoritaire »² critiqué par Rappard. Celle du patron de la *Migros*, Gottlieb Duttweiler, et de son parti, l'Alliance des Indépendants, va rencontrer, par diverses circonstances que nous allons voir, les préoccupations de Rappard, d'abord éloignées de l'action directe, puis fortement mobilisées par un groupe

* Ancien adjoint scientifique aux Archives fédérales.

¹ Cet article est le développement d'un chapitre tiré d'un manuscrit sur „William Rappard à l'époque des fascismes, 1933-1945“, dont seul le volet consacré à la politique extérieure a été publié, cf. Daniel Bourgeois, „William Rappard et la politique extérieure suisse à l'époque des fascismes, 1933-1945“, *Etudes et Sources*, Berne, Archives fédérales, 1989, no 15, pp. 7-82. L'auteur avait mis ce chapitre à disposition du professeur Victor Monnier, alors chargé de recherches, pour sa monumentale biographie de Rappard, *William E. Rappard, Défenseur des libertés, serviteur de son pays et de la communauté internationale*, Paris/Champion; Genève/Slatkine; Bâle/Helbing & Lichtenhahn, 1995, 906 p. à laquelle il renvoie naturellement le lecteur. Le professeur Monnier avait retenu quelques citations de ce travail et l'avait heureusement complété. Il nous a fait l'amitié de penser que notre présentation de cet épisode de la vie de Rappard mérite encore publication. Qu'il en soit ici vivement remercié.

² Concept utilisé par Rappard dans une lettre à William Martin du 10.3.1933, *J 1 149 1977/135/6* (Fonds William Rappard), Archives fédérales, Berne, désormais AF.

de personnalités genevoises et la passion convaincante de Duttweiler en vue de remédier à la situation créée le 27 mai 1941 par l'interdiction de la Fédération socialiste suisse³ par le Conseil fédéral. En effet, l'exclusion du Conseil national des quatre conseillers appartenant à la Fédération⁴ obligeait de procéder à une élection complémentaire pour remplacer les exclus dont celle des deux conseillers genevois, Léon Nicole⁵, ancien chef du Gouvernement socialiste genevois (1933-1936), et Jacques Dicker, son ami et soutien de longue date, tous deux figures emblématiques de la gauche genevoise, dont la « mise en accusation » par Georges Oltramare, chef de la fascisante Union Nationale⁶, avait été à l'origine de la dramatique fusillade du 9 novembre 1932. Bête noire des partis bourgeois, Nicole fut aussi fortement critiqué par le Parti socialiste suisse qui l'exclut de ses rangs à la suite de son approbation du Pacte germano-soviétique d'août 1939, qui ouvrait la voie au partage de la Pologne et à la Deuxième Guerre mondiale. Ce fut alors que Nicole fonda la Fédération socialiste suisse⁷, dont le Conseil fédéral estimait, non sans quelques hésitations, que la direction avait un « caractère communiste » justifiant son interdiction. Si l'évolution de Nicole et du mouvement communiste indignait Rappard, remarquons tout même qu'avant la collusion de Staline avec Hitler, le professeur genevois avait été, seul de la délégation suisse à la Société des Nations, partisan de l'entrée de l'URSS dans cette institution et qu'à cette époque Nicole avait suffisamment de considération pour Rappard pour le signaler à l'attention bienveillante du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes de Paul Langevin⁸.

³ Cf. Pierre Jeanneret, *Popistes, Histoire du Parti ouvrier et populaire vaudois, 1943-2001*, Lausanne, Editions d'en bas, 2002, pp. 34 ss.; du même auteur, *Léon Nicole et la scission de 1939, contribution à l'histoire du Parti socialiste suisse*, étude multicopiée, chez l'auteur, 1986/1987, pp. 233 ss.; André Rauber « L'époque des « interdictions communistes », *Cahiers d'histoire du Mouvement ouvrier*, Lausanne, AEHMO/ Editions d'en bas, 2004, no 20, p. 153 ss. ; cf. aussi „Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'activité antidémocratique exercée par des Suisses et des étrangers en relation avec la période de guerre (1939-1945“, 3ème partie, L'activité communiste, 21 mai 1946. Berne, *Feuille fédérale*, 1946, vol. I, p. 242 ss.

⁴ L'exclusion est du 11/12 juin 1941. Au niveau cantonal genevois, 27 députés furent expulsés du Grand Conseil le 21 juin 1941 et 271 citoyens, dont tous les membres actifs de la Fédération socialiste suisse, étaient frappés d'inéligibilité, cf. Jeanneret, *Popistes...*, p. 36 et *Léon Nicole...*, pp. 236, 243.

⁵ Sur Léon Nicole, cf. la récente biographie d'André Rauber, *Léon Nicole, le Franc-tireur de la gauche suisse (1887-1965)*, Genève, Slatkine, 2007, 357 p., Préface de Claude Torracinta, et de nombreux titres que mentionne Rauber, dont le *Temps des passions* de Claude Torracinta (Genève, Tribune éditions, 1978, livre issu d'une série d'émissions TV sur la Genève des années trente).

⁶ Sur l'Union nationale, cf. Roger Joseph, *L'Union nationale, 1932-1939, un fascisme en Suisse romande*, Neuchâtel, La Baconnière, 1975, 438 p.

⁷ Cf. Jeanneret, *op.cit.* et Rauber, *Léon Nicole...*, pp. 162 ss.

⁸ Bourgeois, « William Rappard et la politique extérieure suisse... », pp. 17, 20.

Rappard en bref

La remarquable biographie de Victor Monnier sur Rappard⁹ et les considérations lumineuses que Giovanni Busino a développées sur sa pensée¹⁰ nous dispenseront de nous étendre trop longuement sur cette biographie et cette pensée. Il convient tout de même de rappeler la naissance à New York de Rappard, l'importance de l'influence américaine tout au long de son parcours de vie (qui a joué aussi un rôle dans la formation commerciale de Duttweiler qui se trouve à New-York en 1917, comme Rappard, pour des questions de ravitaillement de la Suisse¹¹), son intérêt pour les mécanismes économiques qui expliquent la société et son goût pour l'histoire économique et sociale, déjà manifeste dans sa thèse (et qu'il enseignera à l'Université de Genève avec les finances publiques) mais surtout dans deux ouvrages d'une étonnante modernité : *Le facteur économique dans l'avènement de la démocratie moderne en Suisse*¹² et *La Révolution industrielle et les origines de la protection légale du travail en Suisse*¹³. Dans ce dernier titre, Rappard reconnaît pleinement la détresse ouvrière engendrée par l'industrialisation mais montre aussi comment les autorités, sous la pression démocratique, parviennent à remédier aux abus sans pour autant tuer les avantages du capitalisme.

Bien qu'admettant l'intervention régulatrice de l'Etat dans certains domaines limités, surtout celui de la réglementation des conditions de travail aux plans national et international, Rappard est et restera un libéral croyant profondément aux mécanismes du marché, ennemi des protections douanières et cartellaires, des subventions étatiques, en particulier à l'agriculture suisse, et des manipulations monétaires, toutes convictions qui feront de lui un adversaire résolu de l'autarcie belligène des Etats fascistes mais aussi du keynésianisme - les doctrines monétaires et politiques de Keynes m'ont « toujours paru aussi erronées que néfastes », écrira-t-il à l'économiste français Jacques Rueff¹⁴ - et du socialisme (distinguant toutefois doctrine économique et repré-

⁹ Cf. note 1.

¹⁰ Cf. sa préface à la réédition de William E. Rappard, *Economistes genevois du XIXe siècle*, Genève, Droz, 1966, XX-270 p.

¹¹ Alfred A. Hässler, *L'aventure Migros, 60 ans d'une idée jeune*, Editions de la Presse Migros, Lausanne, 1985, p 26. Contrairement à Rappard, envoyé par le Conseil fédéral, Duttweiler travaillait sur une base privée.

¹² Genève, Georg, 1912, 230 p.

¹³ Berne, Stämpfli, 1914, 344 p. Grâce à l'heureuse initiative du professeur Gabriel Aubert, une réédition de *La Révolution industrielle...*, préfacée par Victor Monnier, vient de paraître comme volume 27 de la collection *Le droit du travail en pratique/Arbeitsrecht in der Praxis* aux Editions Schulthess (Genève/Zurich/Bâle, 2008, 245 p.).

¹⁴ Rappard à Rueff, 5.6.1946, *J 1 149 1967/113/42*, Archives fédérales, Berne, désormais AF.

sentation politique qu'il juge importante pour l'équilibre de la Suisse du temps de la Deuxième guerre mondiale). On devine que le combat sans merci de Duttweiler contre la vie chère et les multiples artifices qui l'expliquent auront de quoi séduire Rappard.

Avec l'entrée en guerre des Etats-Unis en 1917, les relations américaines de Rappard - il connaissait le président Wilson - vont l'amener à jouer un rôle important dans la diplomatie suisse pour obtenir du blé américain pour la Suisse et comme délégué non officiel du Conseil fédéral à la Conférence de Paris en 1919. Il y déploiera, avec d'autres mais avec une efficacité exceptionnelle, tous ses efforts pour que Genève soit le siège de la Société des Nations et que la Suisse puisse obtenir un statut spécial dans la nouvelle organisation internationale¹⁵. La Conférence de Paris insère Rappard dans le monde international qui gèrera l'Europe de Versailles. Il sera directeur de la Section des Mandats du Secrétariat de la Société des Nations, puis membre de la Commission permanente des Mandats. En 1927, il fonde l'Institut universitaire de hautes études internationales, « premier centre où l'on ait entrepris en Europe occidentale, de réfléchir globalement à la politique étrangère des nations »¹⁶, dont il partage la direction avec l'historien français de la Révolution industrielle, Paul Mantoux.

L'écroulement de l'édifice mis en place en 1919 sous l'effet de la Grande Dépression des années 1930, des fascismes et de l'incapacité des Puissances qui l'avaient instauré à le défendre va beaucoup affecter Rappard.

En politique extérieure, il est un adversaire de l'*appeasement* envers les dictateurs, dont il qualifie l'action de « gangstérisme tout à fait conscient et délibéré »¹⁷, et souhaite que la France et l'Angleterre s'opposent aux ambitions d'Hitler et de Mussolini - « la guerre me paraîtrait peut-être souhaitable »¹⁸, écrit-il à Ernest Bovet dans les mois qui suivent la Conférence de Munich. En politique intérieure, il pourfend, maintes fois, « l'intolérance élevée à la hauteur d'un principe moral »¹⁹ et fait le procès de l'anti-sémitisme : « S'en prendre, dit-il dans une conférence prononcée à Zurich en

¹⁵ Cf. notamment Antoine Fleury, « L'enjeu du choix de Genève comme siège de la Société des Nations », *L'historien et les relations internationales, Recueil d'études en hommage à Jacques Freymond*, Genève, Institut universitaire de hautes études internationales, 1981, pp. 251 ss. et les nombreux rapports de Rappard reproduits dans *Documents diplomatiques suisses*, Berne, Benteli, vol. 7/1, disponibles sur Internet www.dodis.ch

¹⁶ Selon Jean-Baptiste Duroselle, cf. *Institut universitaire de hautes études internationales, quarantième anniversaire, 1927-1967*, p. 113.

¹⁷ Rappard à Ed. Claparède, 7.10.1938, *J I 149 1977/135/14*, AF.

¹⁸ Rappard à Bovet (Secrétaire général de l'Association suisse pour la Société des Nations), 5.1.1939, *J I 149 1977/135/69*, AF.

¹⁹ Rappard, « L'Université et les temps actuels », allocution rectorale 1936, in *Varia Politica*, Zurich, Ed. Polygraphiques, 1953, p. 17.

1935, aux Juifs suisses de malheurs heureusement inconnus chez nous, parce que l'Allemagne impute à tort aux Juifs allemands les malheurs trop réels qui se sont produits chez elle, ce serait vraiment ajouter le ridicule à l'odieux, la démente à la bestialité »²⁰. Sur ces plans Rappard se démarque complètement de la droite maurassienne en Suisse romande et peut rejoindre les vues de milieux de gauche.

Dans le domaine économique, en revanche, il ne voit de solutions pour remédier à la crise que dans l'application des principes de la théorie classique : réduction de la dépense publique, restauration de la compétitivité par la baisse des salaires²¹, stimulation de la concurrence, libre-échange, bref, un programme déflationniste²². Comme Duttweiler, dont la *Migros* est victime de l'arrêt fédéral « interdisant l'ouverture et l'agrandissement de grands magasins... »²³, il a été un adversaire de « l'initiative de crise » lancée par la gauche en 1935, comme lui aussi²⁴, il a été critique de la dévaluation du franc suisse en 1936 « capitulation devant des forces supérieures »²⁵. Il partageait la foi de Duttweiler dans les vertus du marché, qui permet l'approvisionnement le meilleur marché possible, et sa lutte contre toutes les ententes entre producteurs qui l'entravent. En 1935, dans la première correspondance qu'il échange avec Duttweiler qui l'avait sollicité pour son projet d'Hôtel-Plan, Rappard, sans entrer en matière dans le cas d'espèce, l'assurait néanmoins de son soutien en ces termes : « Für Ihren Hotel-Plan sowie auch für Ihre anderen Aktionen zur Belebung unseres Wirtschaftslebens durch Verbilligung habe ich persönlich die grösste Sympathie. Ich bin überzeugt, dass nur durch Verbilligung ohne oder mit Devaluation, unser Land die gegenwärtige Krise wird

²⁰ Rappard, *Varia politica*, p. 196.

²¹ Rappard a soutenu, notamment, la loi fédérale sur la réduction de 10% du salaire des fonctionnaires fédéraux, cf. Séance de la Nouvelle Société Helvétique du 6 mai 1933, *J 1 149 1977/135/89*, AF.

²² Cf. Monnier, *op.cit.*, p. 468 ss.

²³ Sur Duttweiler, la Migros et l'Alliance des Indépendants, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage ancien mais fondamental de Jean Meynaud et Adalbert Korff, *La Migros et la politique. L'Alliance des Indépendants*, Mornex-Lausanne, Etudes de sciences politiques, 11, 1965, 351 p. De caractère universitaire également, très utile mais de moindre envergure : Armin Schwendimann, *Wirtschafts- und sozialpolitische Ideen im Landesring der Unabhängigen bis 1947*, Zurich, Juris Verlag, 1971, 198 p. Plus populaires : Hans Munz, *Le phénomène Migros. L'histoire de la communauté Migros*. Trad. Alec Plaut, Zürich/Lausanne, Ex Libris, 1974 (version française), 428 p. et Alfred A. Häsler, mentionné ci-dessus. Cf. aussi le stimulant article d'Hans Ulrich Jost, « Gottlieb Duttweiler: un itinéraire politique », *A tire d'ailes, contributions de Hans Ulrich Jost à une histoire critique de la Suisse*, Lausanne, Antipodes, 2005, p. 357.

²⁴ Schwendimann, *op.cit.*, p. 91, montre que favorable à la dévaluation en 1934, Duttweiler a changé d'avis en 1936.

²⁵ Rappard, « La dévaluation du franc suisse et le *New Deal* américain », *La Suisse. Un annuaire national, 1937*, Bâle, Nouvelle Société Helvétique, p. 198.

überwinden können. Soviel es von mir abhängt, werde ich also in bescheidenem Rahmen Ihre Bestrebungen unterstützen.²⁶

La victoire allemande sur la France de juin 1940 bouleverse Rappard qui croyait à la supériorité des Alliés, mais cette victoire ne remet pas en cause ses idéaux, sa correspondance, dans laquelle il évoque, par exemple, « les mécréants ou les imbéciles qui tentent de nous faire apparaître comme joyeusement soumis aux maîtres momentanés du continent européen » le prouve amplement. Il demeure toutefois beaucoup plus réservé dans l'expression publique de ses jugements sur les événements et la situation politique, préconisant même « la politique du silence » pour éviter de provoquer les dictatures. Sous la pression de son ami David Lasserre, il y dérogera et écrira un bel article dans *l'Annuaire de la Nouvelle Société Helvétique pour 1940/41*, où il rappelle : « Notre devoir de Suisses, non moins que notre privilège de civilisés, nous obligent à considérer la Société des Nations, son idéal et ses malheurs avec un intérêt et avec une sympathie fraternels » et où il s'en prend aussi très fermement au courant de « rénovation » qui se manifeste alors en Suisse : « Il est de mode aujourd'hui, dans certains milieux helvétiques, de maudire le passé et toutes ses conquêtes. D'aucuns proclament la nécessité d'une révision immédiate de toutes les institutions politiques qui ont fait le bonheur de la Suisse depuis 1848, y compris la démocratie, l'équilibre entre Confédération et cantons, et la neutralité. Me sera-t-il permis d'observer qu'à mes yeux ces réformateurs trop impatientes oublient la double leçon de la raison et de l'histoire ? »²⁷

Le parlement genevois sous la Restauration / rôle des professeurs en politique

D'après ce que nous avons vu de sa correspondance, les raisons exactes de l'engagement politique de Rappard sont assez difficiles à cerner. Il paraît évident que l'intérêt qu'il avait pris à l'étude du parlement genevois sous la Restauration en ait préparé le terrain malgré toutes les réticences qu'il exprime quant à sa propre entrée en politique.

En effet, dans les mois qui suivent la victoire allemande sur la France, la censure qui s'est exercée dès le début de la guerre contre *La Société des Nations. Bulletin de l'Association suisse pour la SdN* dont il est président et

²⁶ Duttweiler à Rappard, 3.8.1935, *J 1 149 1977/135/17*, AF.

²⁷ On trouvera toutes les références relatives à ce § et notre analyse sur Rappard dans l'été 1940 in Daniel Bourgeois, « Entre l'engagement et le réalisme : William Rappard et l'Association suisse pour la Société des Nations face à la crise 1940 », *L'Historien et les relations internationales...* cité ci-dessus, p. 215 ss.

l'autocensure qu'il s'impose amènent Rappard à privilégier ses travaux historiques sur les origines de la démocratie libérale et notamment, ce sera le titre d'un ouvrage paru en 1941, sur *La carrière parlementaire de trois économistes genevois (Sismondi, Rossi, Cherbuliez)*²⁸. Cette carrière le fascine et dans une lettre à Léopold Boissier, président de l'Union interparlementaire, il reconnaît le rôle utile et actif des professeurs de l'Académie genevoise au sein de ce parlement, même s'il estime qu'aujourd'hui les doubles fonctions de professeur et d'homme politique sont incompatibles et qu'il ne saurait lui-même se lancer dans l'arène :

« Je vous accorde bien volontiers que les professeurs de l'Académie ont joué au Conseil Représentatif un rôle extrêmement actif et exceptionnellement fécond au point de vue législatif. Je suis même disposé à reconnaître, quoiqu'avec moins d'assurance et beaucoup plus de réserve, que la présence au Grand Conseil aujourd'hui de quelques-uns de nos collègues présenterait peut-être un avantage pour la qualité terriblement détériorée de notre législation.

Mais ce qui me paraît évident, ce sont deux choses essentielles :

D'une part je crois incontestable que si à la première moitié de la Restauration tout au moins les professeurs ont pu collaborer activement et utilement aux débats du Conseil Représentatif c'est qu'il n'existait ni en théorie ni même en fait de véritables partis politiques. Les députés jouissaient donc non seulement d'une absolue liberté individuelle dont il ne peut plus être question aujourd'hui, mais ils abordaient vraiment le problème politique avec l'indépendance morale et intellectuelle de véritables savants. Et d'autre part, il est certain d'après des témoignages même des contemporains que même alors, et surtout depuis 1830 ou 1833, l'Académie et la science ont pâti de l'activité politique des professeurs. A partir de 1842 il en est même résulté une véritable catastrophe, puisque tous les professeurs assez naturellement conservateurs, se sont trouvés à la tête du mouvement hostile à celui qui a triomphé partiellement en 1841-42 et radicalement en 1846. Non seulement l'Académie a été pour ainsi dire détruite par l'animosité très naturelle que James Fazy éprouvait à l'égard de ceux qui étaient ses plus ardents adversaires politiques, mais encore la réputation d'impartialité de l'Académie et par conséquent des savants qui y enseignaient, en a reçu un coup dont elle ne s'est peut-être pas encore tout-à-fait relevée aujourd'hui, un siècle plus tard.

Je me sens absolument d'accord avec vous en reconnaissant dans nos démocraties actuelles la nécessité absolue de l'existence de partis politiques bien constitués. Mais c'est précisément l'existence de ces partis et la discipline légitime qu'ils imposent à leurs membres qui constituent l'in-

²⁸ Réédité par Giovanni Busino, *Economistes genevois...* mentionné ci-dessus.

compatibilité à mes yeux des fonctions de professeur d'Université et d'homme politique.

En simplifiant à l'excès ma manière de voir, il me semble qu'elle peut s'exprimer dans le syllogisme suivant : L'impartialité est une condition essentielle à la recherche scientifique. La participation à un parti politique est la négation même de l'impartialité. Donc ceux qui se consacrent à la science doivent demeurer étrangers aux partis politiques.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne me sens pas du tout animé du dogmatisme dont cette formule semble être l'expression. Ce n'est qu'à moi-même et non aux autres que j'impose la conduite qu'elle me semble commander »²⁹.

Paul Pictet / Le Comité hors parti / Gottlieb Duttweiler

Dans l'entrée en politique de Rappard, il faut également souligner le rôle, tout à fait important, de Paul Pictet³⁰, ancien directeur de la Chambre de commerce de Genève, soutenu par quelques personnalités partisans de Rappard³¹. Bien que se situant à droite de l'échiquier politique, ces personnalités étaient peu satisfaites de la politique de ce qu'on appelait à Genève « l'Entente nationale » (apparemment électoral antigauche entre partis dits « nationaux »³²). Rappelons que dans les années vingt, pour rétablir les finances genevoises, Pictet avait déjà tourné le dos aux formations politiques traditionnelles pour fonder l'Union de Défense économique³³. Après bien des avatars, sans Pictet et en pleine déliquescence, celle-ci avait fini par fusionner avec l'Ordre Politique National de Georges Oltramare, pour former, en 1932, la fascisante Union Nationale³⁴ déjà mentionnée.

Le 4 juillet 1941, Pictet s'exprime donc en ces termes à Rappard: « Ce n'est point qu'il s'agisse, en l'espèce, de vous seul. Il s'agit d'essayer de sor-

²⁹ Rappard à Boissier, 14.1.1941, *J I 149 1977/135/11*, AF.

³⁰ Dans sa conférence électorale du 19 septembre 1941, Rappard aura cette formule un peu sybilline: „Si par la grâce de M. Paul Pictet et par la confiance du corps électoral, je devais être appelé au Conseil national, malgré tous les partis et tous les journaux politiques de notre bonne ville, il se trouverait bien quelque historien pour en faire honneur à M. Duttweiler“, cf. Rappard, *Varia politica*, p. 116.

³¹ Dans la correspondance de Pictet à Rappard apparaissent les noms de Guillaume Fatio, de Léopold Boissier, de Fred Bates et de Paul Logoz (Pictet à Rappard, lettres des 4, 17 et 18.7.1941, *J I 149, 1977/135/6*, AF).

³² Sur l'„Entente nationale“, cf. Roger Joseph, *L'Union nationale...*, *op.cit.*, p. 254 ss.

³³ Cf. Youssef Cassis, *L'Union de Défense Economique. La bourgeoisie genevoise face à la crise 1923-1932*, Genève, Presses Universitaires Romandes, 1976, 160 p.

³⁴ *Ibid.*, p. 117 ss. et Joseph, *op.cit.*, p. 92 ss.

tir notre politique cantonale de l'ornière dans laquelle elle est entrée avec l'alliance des partis bourgeois contre Nicole, ornière dans laquelle les intérêts matériels et moraux du pays sont tombés entre les mains du radicalisme le plus profitard »³⁵.

Quoique Pictet et son groupe soient également critiques envers l'appareil politique du parti national démocratique (aujourd'hui parti libéral), ils lancent tout de même un ballon d'essai à l'assemblée de ce parti qui devait choisir son candidat à l'élection complémentaire au Conseil national et avancent le nom de Rappard. Il semble, toutefois, que ce dernier ne s'était pas prononcé sur la question de savoir s'il acceptait ou non d'être candidat du parti national démocratique, dont il n'avait jamais été membre. Quoi qu'il en soit, la désignation quasi unanime de l'avocat Georges Haldenwang, assurée par « une camaraderie politique »³⁶, qui n'est pas celle de Pictet et de ses amis, les contraint à trouver une autre solution pour promouvoir une candidature de Rappard au Conseil national.

A Pictet, qui l'avait informé de ces démarches, Rappard répond le 19 juillet 1941 en ces termes:

« Ainsi que vous savez, c'est vraiment par goût que je suis toujours resté étranger à la politique de parti et par la conviction de son incompatibilité avec mes fonctions universitaires.

Si je n'ai jamais déclaré qu'une fois pour toutes je n'accepterais en aucune occurrence des devoirs législatifs s'ils m'étaient imposés, c'est parce qu'une telle attitude me paraît indigne d'un citoyen. Mais je serais extrêmement embarrassé si la question venait à se poser vraiment. Je suis du reste absolument rassuré à cet égard. Il y a, d'une part, des candidats très désireux d'être élus et des organisations de partis dont le but principal est d'assurer leur élection. Et, d'autre part, il y a un simple citoyen, étranger et réfractaire à la politique de parti, et M. Paul Pictet qui juge ses mérites avec beaucoup trop d'indulgence. Vous comprendrez que dans ces conditions ma sérénité ne soit pas sérieusement troublée ! »³⁷

Rappard n'a donc pris encore aucune décision. Nous ignorons ce qui s'est passé dans les jours qui suivent. On ne peut que constater, sans pouvoir en reconstruire la trame, une conjonction entre les intérêts de Pictet et de son petit groupe, qui deviendra le « Comité hors partis »³⁸, absolument convain-

³⁵ Pictet à Rappard, 4.7.1941, *J I 149, 1977/135/6, AF*.

³⁶ Pictet à Rappard, 18.7.1941, *ibid.*

³⁷ Rappard à Pictet, 19.7.1941, *ibid.*

³⁸ Le „Comité hors partis“, issu du petit cercle initial de personnalités soutenant une candidature Rappard, comprenait un éventail de noms plus large et moins liés au monde politique, comme les professeurs à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève

cus qu'il faut pour Genève une personnalité hors du commun au Conseil national, avec ceux de Duttweiler qui a dû voir en Rappard une chance inespérée d'opérer une percée sur la place de Genève, où l'Alliance des Indépendants n'est pas encore implantée puisque se constitue pour l'occasion une modeste section genevoise, pas plus d'ailleurs que les magasins *Migros*, dont le premier d'entre eux ne pourra ouvrir ses portes que le 20 octobre 1945, protégé par une centaine de policiers contre une foule hostile de plusieurs milliers de manifestants³⁹.

Le 2 août, Duttweiler n'a pas encore fait la connaissance de Rappard. Prenant prétexte d'un article récent de ce dernier, dont le contenu, dit-il, rejoint ses idées, il lui envoie de la documentation, lui déclare qu'il doit se rendre en Suisse romande et qu'il serait heureux d'avoir l'occasion de discuter de la situation politique et économique de la Suisse⁴⁰. Dans les jours qui suivent, les amis de Rappard (il semble aussi qu'un cousin de ce dernier, Emmanuel Sarasin, député Indépendant au Grand Conseil bâlois ait pu jouer un rôle)⁴¹ et Duttweiler lui-même, qui rencontre le professeur genevois le 12 août à Genève⁴², ont dû le pousser dans ses derniers retranchements et pratiquement réussir à le convaincre qu'il était l'homme de la situation et ne pouvait se dérober à un devoir patriotique. Même alors Rappard est tout sauf enthousiaste et estime que Duttweiler a interprété trop positivement les résultats de leur entrevue.

« Gestern abend erhielt ich, écrit-il à Duttweiler le 14 août, nicht ohne einen gewissen Schrecken, Ihren Express-Brief vom 13. August. Bei Ihrer dynamischen Persönlichkeit geht allerdings alles im Galopp!

Dass ich mich, wie Sie mir es schreiben, „als Kandidat für die Nationalratswahl zur Verfügung“ irgend einer mir völlig unbekanntem und noch nicht gebildeten Gruppe gestellt habe oder auch hätte stellen können, entspricht durchaus nicht meinem Empfinden. Meine Lage ist einfach die:

Wie ich Ihnen wiederholt mitgeteilt habe, habe ich weder Lust noch irgendwie das Verlangen in die aktive Politik einzutreten. Ganz im Gegenteil. Es würde mich dies in jeder Beziehung stören und sich mit meinen beruflichen Pflichten nur sehr schwer in Einklang bringen lassen. Schon mehrfach dazu aufgefordert, habe ich immer erklärt, ich trete nicht hervor und stelle

Victor Martin (grec) et Marcel Raymond (littérature française) (*Alliance des Indépendants* (Section de Genève), Journal électoral, 16.9.1941, *J 1 149 1977/135/82*, AF).

³⁹ Cf. Häslér, *op.cit.*, p. 174.

⁴⁰ Duttweiler à Rappard, 2.8.1941, *J 1 149 1977/135/17*, AF.

⁴¹ En tout cas en se portant garant auprès de Duttweiler qu'en cas de victoire, Rappard se joindrait au groupe parlementaire des Indépendants (Duttweiler à Walter Muschg, 21.8.1941, copie, *J 1 149 1977/135/17*, AF).

⁴² Cf. Monnier, *op. cit.*, p. 532.

mich keiner Partei zur Verfügung. Allerdings habe ich, als man weiter in mich drang, immer erklärt, eine eventuelle Wahl, zu der ich persönlich in keiner Weise beigetragen hätte, abzulehnen, widerspreche meiner Auffassung der Pflichten eines jeden Bürgers. Diese Erklärung hat mich aber nie beunruhigt, da ich unter dieser Bedingung immer in der getrosten Überzeugung gelebt habe, dass es unmöglich sei, unter den bestehenden Verhältnissen je gewählt, ja auch nur portiert zu werden. Ich halte es auch heute noch so.

Wie Sie sehen, ist zwischen dieser, meiner stets, und auch Ihnen gegenüber beobachteten, Haltung und derjenigen, die mir in Ihrem Schreiben zugeschrieben wird, ein doch ganz bedeutender Unterschied. Sie, Ihre Kollegen und auch die in Bildung begriffene „Alliance des Indépendants“ sollen sich also darüber klar sein, dass ich es im Gegenteil begrüßen würde, wenn Sie einen so gestimmten Schweizerbürger in seiner wissenschaftlichen Ecke sitzen lassen wollten und statt ihm einen aktiven und willigen Kandidaten vorschlagen würden. „Ein solcher lässt sich gewiss ohne grosse Mühe in Genf, auch ausserhalb der bestehenden Parteien finden“⁴³.

Rappard souhaitait-il, tout au fond de lui-même, jouer un grand rôle politique et poser des jalons pour une candidature au Conseil fédéral ? Un des numéros du journal électoral édité par l'Alliance présente son portrait face à celui de Gustave Ador⁴⁴, le Comité hors partis de Pictet le voit prédestiné à « occuper au Conseil fédéral le siège qui a été offert à la République et Canton de Genève »⁴⁵, des correspondants l'imaginent déjà conseiller fédéral...⁴⁶ Si l'on considère la difficulté qu'il a d' « entrer en politique », on a de la peine à se persuader, même si l'on fait la part d'une éventuelle fausse modestie, que telle était l'ambition de Rappard. Bien après sa difficile expérience parlementaire, il est vrai, il affirmera à Jean Rodolphe de Salis, autre intellectuel suisse proche de Duttwiler⁴⁷: « je ne suis jamais arrivé à me persuader que j'étais destiné et apte à remplir les fonctions auxquelles d'aucuns auraient voulu me voir nommer »⁴⁸ (succession du conseiller fédéral Pilet-Golaz⁴⁹ après le refus de l'URSS de nouer des relations diplomatiques avec la Suisse).

⁴³ Rappard à Duttwiler, 14.8.1941, *ibid.*, carton 17.

⁴⁴ *Alliance des Indépendants* (Section de Genève), Journal électoral, 25.9.1941, *ibid.*, carton 82.

⁴⁵ *Alliance...*, Journal électoral, 16.9.1941, *ibid.*

⁴⁶ F. Platzhoff-Lejeune à Rappard, 8.9.1941, *ibid.*, carton 38.

⁴⁷ Cf. Jean Rudolf von Salis, *Grenzüberschreitungen. Ein Lebensbericht.*, Zürich, Orell Füssli, 1978, p. 61 ss.

⁴⁸ Rappard à Jean-Rodolphe de Salis, *ibid.*, carton 43.

⁴⁹ Pilet-Golaz démissionna en novembre 1944, suite au refus de l'URSS de nouer des relations diplomatiques avec la Suisse, cf. Edgar Bonjour, *Histoire de la neutralité suisse*, Neuchâtel, La Baconnière, 1970, t.V, p 417 ss. ; Sophie Pavillon, *L'ombre rouge, Suisse-URSS 1943-1944-Le débat politique en Suisse*, Lausanne, Antipodes, 1999, p. 151 ss.

C'est bien, semble-t-il, par sentiment du devoir plus que par ambition personnelle que Rappard s'est laissé entraîner dans cette campagne électorale et lorsqu'il déclare dans sa conférence du 19 septembre 1941 : « Si j'entre dans l'arène, c'est bien malgré moi et en raison de la gravité exceptionnelle de l'heure pour notre canton et pour notre pays »⁵⁰, il exprimait, à notre avis, la stricte vérité. Il s'était convaincu, avec le Comité hors parti et l'Alliance des Indépendants, qu'il y avait une tâche importante d'apaisement à accomplir à Genève, en offrant une alternative à l'électorat d'extrême-gauche et en combattant la vie chère. Dans la conférence susmentionnée Rappard redisait son estime pour les résultats que Duttweiler obtenait en matière de ravitaillement de la Suisse et en matière de prix⁵¹.

La campagne électorale

On voit cependant combien est délicate la position de Rappard. Il a beaucoup d'amitiés dans les partis qui forment l'Entente nationale genevoise, singulièrement chez les nationaux démocratiques. Or, sa candidature menace le candidat national démocratique de l'Entente. Il va d'autre part occuper un siège - lui, l'historien de la démocratie - qui n'est vacant qu'à la suite de l'interdiction d'un parti. Si cette situation le profile comme une candidature de rassemblement centriste, elle l'expose particulièrement aux coups des uns et des autres. Enfin, s'il partage certaines idées de Duttweiler, en particulier dans le domaine agricole, dans la lutte contre les cartels et toutes les entraves qui grèvent les prix, il est hostile à celles qui, dans le domaine social surtout, s'éloigneraient trop de l'économie de marché. Sans parler de ses méthodes. Dans sa conférence du 19 septembre déjà mentionnée, Rappard compare Duttweiler aux torrents impétueux qu'il faut canaliser ! Assez naturellement, Duttweiler voudra élargir son électorat à Genève, en courtisant l'extrême droite et surtout l'extrême gauche, ce qui n'aura pas l'heur de plaire à Rappard. On s'étonne aussi que Rappard, qui craint tant les débats publics sur les questions relatives à la guerre, se retrouve peu ou prou, tout indépendant du parti qu'il se veuille, aux côtés d'un homme qui n'a pas ménagé le Conseil fédéral, même dans des affaires touchant aux relations avec l'Allemagne, comme celle de l'affaire de la réception des frontistes en septembre 1940⁵² par Pilet-Golaz, dont il avait réclamé la démission.

⁵⁰ Cf. Rappard, *Varia politica*, p. 158.

⁵¹ *Ibid.*, p. 159.

⁵² Sur cette affaire, cf., notamment, Bonjour, *op.cit.*, t. IV, p. 315 ss. Les Indépendants de- manderont, en des termes plus incisifs que les socialistes, la démission de Pilet-Golaz. Duttweiler réitérera cette requête dans une lettre confidentielle aux membres du parlement. Cette lettre faisait état d'informations qu'il avait apprises en Commission

La propagande électorale insistera beaucoup sur le caractère non partisan de Rappard: « un homme et non un partisan ». Elle s'adresse « aux indifférents, aux dégoûtés de la politique ». Elle n'oublie pas un électorat d'origine alémanique, « comblons le fameux fossé », elle proclame la « réconciliation économique avec l'ouvrier et, partant, la réconciliation politique », elle affirme que « la masse des producteurs et des consommateurs a le pas sur les intermédiaires », elle veut créer dans le bassin du Léman un « plan de tourisme », elle souligne aussi le rôle important que les relations anglo-saxonnes de Rappard pourraient jouer à la fin de la guerre, s'incrinant ainsi nettement dans la perspective d'une victoire occidentale⁵³.

Contrairement à son attente, Rappard remporte un beau succès lors des élections des 27 et 28 septembre 1941. La liste de l'Alliance des Indépendants, où son nom est cumulé, obtient 17'116 suffrages contre 18'652 à celle de l'Entente, soit 8,2% de suffrages de moins seulement que celle des partis dits « nationaux » qui forment l'Entente. Rappard élimine le candidat national démocratique, moins bien placé que le radical au sein de la liste de l'Entente. La liste socialiste (tendance Charles Rosselet) obtenait 3678 suffrages. Le professeur genevois ne semble toutefois pas avoir mordu beaucoup sur l'électorat de la *Fédération socialiste suisse* interdite, dont les électeurs traditionnels avaient, pour la plupart, inscrit le nom de Léon Nicole sur les listes autorisées, entraînant par là-même leur nullité⁵⁴.

La campagne avait été rude. Etant donné la nouveauté que représentait l'irruption dans les affaires genevoises du patron de la *Migros*, très impopulaire dans le canton, Rappard n'avait pas été ménagé. Une brochure illustrée par Noël Fontatet, qui avait mis son talent pendant de longues années au service du *Pilori* de Georges Oltramare, montrait Rappard escaladant les murailles de Genève en compagnie de Duttweiler (allusion à l'Escalade de 1602) pour jeter à nouveau le trouble dans la Cité, alors que les partis de l'Entente nationale avait si bien réussi, prétendait-elle, à relever la République après la fin de l'expérience Nicole⁵⁵. Le gouvernement genevois lui-même avait interdit une exposition de l'Alliance des Indépendants. Aux yeux de Rappard, cette campagne fut un « débordement de démagogie et de passions partisans »⁵⁶. L'attitude du *Journal de Genève*, qui l'avait qualifié d'« homme de paille » l'a particulièrement affecté. Il y comptait, pourtant, d'excellents amis. A l'un d'eux, Paul Chaponnière, qui lui faisait part du souhait des rédacteurs de le voir reprendre sa collaboration, il répond:

des pleins pouvoirs et qui lui vaudront d'être exclu de cette institution, ce qui l'amènera à démissionner du Conseil national, cf. Häsler, *op.cit.*, p. 107-108.

⁵³ *Alliance...*, Journal électoral, 25.9.1941, J 1 149 1977/135/82, AF.

⁵⁴ Pour ces résultats, cf. *La Tribune de Genève*, 1.10.1941, *ibid.*

⁵⁵ „Entente nationale ou Migros?“, *ibid.*

⁵⁶ Rappard à Marc Chenevière, 27.9.1941, *ibid.*, carton 14.

« Il est donc acquis que pour les lecteurs moyens du *Journal de Genève* je suis un homme de paille, c'est-à-dire un homme méprisable et vénal, aux yeux de la rédaction du *Journal* responsable de tout ce qui s'y écrit. Comme tu le sais, je suis d'humeur assez indépendante à l'égard de mes proches non moins qu'à l'égard de mes adversaires. Cependant je n'ai pas pu demeurer indifférent et insensible aux protestations d'un assez grand nombre de personnes qui me tiennent de près et qui n'ont que ceci de commun, c'est qu'ils me veulent du bien. Ils m'ont représenté que beaucoup de lecteurs du *Journal de Genève*, parmi ceux qui me connaissent et surtout parmi ceux qui m'ignorent, ont éprouvé une violente indignation à me voir traité comme je l'ai été dans vos colonnes pendant plusieurs semaines. De cette indignation, du reste, j'ai trouvé beaucoup d'échos dans mon courrier, qui s'est anormalement enflé à la suite de mon élection. Or, en acceptant votre invitation au lendemain même de cette petite crise, j'aurais l'air aux yeux de tous ces braves gens – je suis bien obligé de les tenir pour tels puisqu'ils ont plus d'amour-propre pour moi que moi-même – de rejoindre sans réserves ceux mêmes dont les propos les ont révoltés à mon sujet. Ils y verraient comme une petite trahison de leur confiance. Et cela, tu le comprendras bien, je dois leur épargner.

Je ne t'en suis pas moins reconnaissant de l'amitié qu'attestent tes lignes et dont je n'ai du reste jamais douté.»⁵⁷

Défense des principes constitutionnels à Berne

L'étude détaillée de l'activité parlementaire et politique de Rappard dépasserait le cadre de cet article. Il apparaît qu'à Berne, il défend surtout ses idées d'économiste libéral.

Rappard évitera les sujets de politique extérieure, sauf dans le cadre confidentiel de la Commission des affaires étrangères, et encore lui arrive-t-il de demander à Pilet-Golaz son accord sur l'opportunité de lui poser une question sur le problème des relations diplomatiques avec l'URSS⁵⁸. Il ne s'exprime pas non plus, dans le grand débat sur les réfugiés de septembre 1942 (c'est le professeur Walter Muschg qui le fait pour les Indépendants)⁵⁹, alors qu'il est très actif dans ce domaine à la tête du Comité de placement des intellectuels

⁵⁷ Rappard à Paul Chaponnière, *ibid.*

⁵⁸ Rappard à Pilet-Golaz, 25.5.1943, *J 1 149 1977/135/38*, AF.

⁵⁹ Procès-verbal du Conseil national, session d'automne 1942, séance du 23 septembre, pp. 119-120, AF; cf. aussi Alfred A. Häslér, *La Suisse, terre d'asile ? La politique de la Confédération envers les réfugiés, de 1933 à 1945*, Lausanne, Rencontre, 1971, p. 182 ss.

réfugiés⁶⁰ et que sa correspondance fait état de nombreuses interventions dans des cas précis⁶¹. On ne sait cependant si cette abstention dans le débat de septembre est délibérée ou si elle résulte de la distribution des tâches au sein du groupe des Indépendants. Dans la question des réfugiés, on lui connaît quand même une intervention au Conseil national, le 16 juin 1943, dans laquelle il s'élève contre « les brutalités innommables pratiquées sur la personne de réfugiés » et réclame une enquête sur ces dernières⁶², mais il ne met pas en question le fond même de la politique du Conseil fédéral.

D'une manière générale, Rappard garde pour lui et ses correspondants toute une série de considérations sur la Suisse et la guerre qui font l'intérêt de sa correspondance, où s'est réfugiée l'expression de ses convictions profondes, et qui, aujourd'hui, confortent les analyses des historiens (pensons à ce qu'il écrit sur la liberté en Suisse au lendemain de la défaite française - « il n'en [la lumière de la liberté] brille plus que quelques timides lueurs chez nous »⁶³ ou sur les prestations économiques de la Suisse à l'Axe qualifiée par lui d'« arsenal du totalitarisme »⁶⁴). Remarquons aussi que sa mission officielle à Londres⁶⁵ (il n'est de retour que pour la seconde semaine de la session d'été du Conseil national⁶⁶) et son voyage privé pour recevoir un doctorat h.c. à Alger, où le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord le surprend et le bloque de longues semaines⁶⁷, restreignent son temps de travail parlementaire.

La première intervention de Rappard à Berne porte sur le budget de la Confédération. Il souligne la gravité de la situation financière de celle-ci, la nécessité de développer chez le citoyen « des dispositions favorables au sacrifice. Et il faudrait surtout l'éclairer, ajoute-t-il, pour qu'il en arrive à voir dans ceux qui sollicitent des subventions inutiles, non pas des amis complaisants,

⁶⁰ Le Comité parviendra, par exemple, à faire émigrer en lieu sûr 312 réfugiés en 1941 et 57 en 1942, cf. Rapports du Comité pour les années 1941 et 1942, *J 1 149/1977/135/63*, AF. Si un/e lecteur/trice de cet article sait où se trouvent les archives de ce Comité, nous lui saurions gré de bien vouloir en informer la rédaction de cette revue.

⁶¹ Cf. Bourgeois, « William E. Rappard et la politique extérieure suisse... », *op. cit.*, p.32 ss. ; Monnier, *op. cit.*, p. 676 ss.

⁶² Cf. Bourgeois, « William E. Rappard et la politique extérieure suisse... », *op. cit.*, p. 34.

⁶³ Rappard à E. Spühler, 6.9.1940, cf. Bourgeois, *L'historien...*, *op. cit.*, p. 224.

⁶⁴ « que nous avons, bien malgré nous, été obligés d'être à leurs [les Alliés] yeux et aux nôtres, depuis trois ans », ajoutait-il. (Rappard à E. Barbey, 25.8.1943. Cf. Bourgeois, *Business helvétique et Troisième Reich*, Lausanne, Editions Page deux, 1998, p. 74).

⁶⁵ Cf. Monnier, *op. cit.*, p. 544 ss.

⁶⁶ *Journal de Genève*, 9.06.1942.

⁶⁷ Cf. Monnier, *op. cit.*, p. 561 ss. et Bourgeois, « Un doctorat honoris causa et un débarquement: William Rappard à Alger (novembre-décembre 1942) », Berne, Hispo, 1987, cahier 8, p. 59.

mais des ennemis de la patrie et presque des traîtres »⁶⁸. Voilà qui est très fort !

Grand adversaire du *Wirtschaftsstaat* - « Je suis de plus en plus frappé de voir combien la subordination des pouvoirs publics aux intérêts particuliers et exclusifs de diverses catégories de producteurs menace l'intérêt général et, par là, la démocratie dans les pays libres »⁶⁹- il en veut particulièrement aux « articles économiques »⁷⁰ adoptés par les Chambres au début de la guerre mais jamais soumis au peuple. Membre de la Commission chargée d'examiner la motion Piller demandant au Conseil fédéral de lever l'incertitude juridique résultant de cette situation pour pouvoir prendre des mesures « en faveur de certains groupes et de certaines classes », Rappard propose à la Commission « de retenir les articles économiques lorsque les circonstances permettront une vue plus claire et mieux assurée sur les exigences de l'avenir »⁷¹. A son avis, les pleins pouvoirs suffisent au Conseil fédéral pour intervenir en faveur des victimes momentanées des circonstances de la guerre. Il craint par-dessus tout qu'à la faveur de la guerre, on modifie « d'une façon générale et permanente la structure économique du pays telle qu'elle résulte de l'évolution des besoins de la consommation et de la technique de production »⁷². Dans leur « Déclaration » au Conseil national, les Indépendants rejettent les articles économiques et la motion Piller qu'ils jugent anticonstitutionnels⁷³.

Son souci de rappeler les « vieilles idées-forces » de la Constitution apparaît également dans son vote négatif, le seul parmi les députés genevois⁷⁴, contre l'arrêté du Conseil fédéral restreignant la liberté d'établissement dans le canton de Genève, qui visait à protéger le marché du travail genevois au détriment des travailleurs confédérés désirant gagner leur vie à Genève. Dans un article paru lors de la décision du Conseil fédéral à ce sujet, Rappard écrit :

« Je sais bien que dans certains milieux les conquêtes libérales du XIXe siècle ont mauvaise presse de nos jours. Mais j'ai peine à croire qu'il pourrait en être ainsi en Suisse de la liberté d'établissement. N'est-elle pas en effet une conquête plus nationale encore que libérale? J'ai peine à croire surtout qu'il

⁶⁸ Procès-verbal du Conseil national, 9.12.1941, p. 174 ss., AF.

⁶⁹ Rappard à H. Reymond, 19.12.1941, *J 1 149 1977/135/41*, AF.

⁷⁰ Roland Ruffieux, *La Suisse de l'entre-deux-guerres*, Lausanne, Payot, 1974, p. 329 ss.

⁷¹ *Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale*, 1942, session de printemps, 19 mars, p. 24.

⁷² Phrase qui figure dans le manuscrit de la proposition Rappard à la Commission, *J 1 149 1977/135/95*, AF.

⁷³ Intervention Büchi, *Bulletin sténographique...*, *op.cit.*, p.18. Rappard interviendra encore sur cette question le 29 septembre 1942, cf. *Bulletin sténographique*, 1942, session d'automne, pp. 228 ss. Il demandait « de ne pas se laisser entraîner à renier l'art. 31 de la Constitution qui nous lie au libéralisme économique ».

⁷⁴ *Bulletin sténographique*, 1943, session de printemps, 31 mars, p. 54.

puisse jamais en être ainsi à Genève, qui, même sous la Restauration, en a été un des défenseurs les plus convaincus. Et pour cause.

Il y a un siècle Genève était par la population la première ville de Suisse. Dépassée tour à tour par Zurich, puis par Bâle, puis par Berne, bientôt peut-être par d'autres villes, elle souffre dès longtemps, on ne le sait que trop, d'une dénatalité absolument anormale. S'il est une ville au monde qui se doive accueillir le plus libéralement possible les travailleurs honnêtes du dehors, ne serait-ce pas précisément la cité dont Calvin avait fait celle du refuge? »⁷⁵

Sur ce point de la liberté d'établissement des Confédérés à Genève, il est évidemment en parfait accord avec ses collègues du groupe des Indépendants, très attentifs à l'électorat d'origine alémanique de Genève.

En revanche, on n'a pas de peine à imaginer l'hostilité que Rappard voue à l'initiative pour le droit au travail que Duttweiler lance en automne 1942. Celle-ci ne tombait pas complètement du ciel. Le droit au travail était une ancienne préoccupation de Duttweiler, qui avait déposé en 1938 sur cet objet une motion au Conseil national, que ce dernier avait repoussée⁷⁶. En 1942, Duttweiler pense avoir plus de succès par la voie de l'initiative. Rappard en est consterné. Que ce droit puisse être recommandé, écrit-il dans *Suisse contemporaine*, « par des esprits hostiles jusqu'ici à l'étatisme, amis de la liberté économique et attachés à la structure fédérale de notre pays, cela, je l'avoue, dépasse mon humble entendement »⁷⁷.

A son collègue, le conseiller national indépendant, Otto Pfändler, il explique en ces termes ses raisons d'être un adversaire convaincu de cette initiative:

« Sie und meine übrigen Kollegen müssen es mir aber nicht übel nehmen, wenn ich schon jetzt sicher bin, dass ich zu den überzeugten Gegnern der Initiative mich werde zählen müssen. Die Frage, um die es sich handelt, gehört nämlich in das Feld der Wirtschaftsgeschichte und der Wirtschaftspolitik, mit der ich mich beruflich schon seit mehr als dreissig Jahren beschäftige. Es kann sich also bei mir nicht um Gelegenheitsmeinung handeln, sondern um eine wirklich tief fundierte Überzeugung.

Entweder, wie ich es schon in Bern bei der Aare unten gesagt habe, wird die Parole « Recht auf Arbeit » nur als ein mehr oder weniger zügiges Schlagwort betrachtet, die dann nur zu Enttäuschungen führen kann. Oder aber man nimmt es ernst, und dann steuert man direkt auf eine totalitäre, vom Staat gelenkte oder sogar übernommene Planwirtschaft zu. Wenn man dem

⁷⁵ « La liberté d'établissement en péril. », *La Suisse*, 13.8.1942.

⁷⁶ Cf. Schwendimann, *op.cit.*, p.166 ss.

⁷⁷ W.-E Rappard, « Droit au Travail ? », *Suisse contemporaine*, Lausanne, Imprimerie La Concorde, août 1942, p. 2.

Schweizerbürger ein subjektives Recht auf Arbeit in der Bundesverfassung zusichern wollte, so müsste man logischerweise zu einer entsprechenden festen Bundespflicht zur Verschaffung angemessener Arbeit kommen. Nun kann der Bund gewiss die private Wirtschaft und auch die Kantone und Gemeinden beeinflussen, aber um sie zu verpflichten, müsste er jegliche private, kantonale und gemeindliche Freiheit unterdrücken, oder sonst dann die übernommene Verpflichtung selbst durchführen.

Da ich weder für Volksenttäuschung noch für Verfassungsverletzung, noch für eine ausschliessende staatliche Planwirtschaft bin, so muss ich konsequenterweise auch gegen die Initiative Stellung beziehen »⁷⁸.

Les Genevois ont donc assisté à un étrange événement à la salle de Plainpalais: un débat contradictoire sur l'initiative pour le droit au travail entre Gottlieb Duttweiler et... William Rappard!⁷⁹

Ce constant souci de revenir aux sources constitutionnelles de 1848/1874 et de combattre toute tentative de modifier la Constitution en direction de l'étatisme économique est même à l'origine d'un fâcheux incident pour le prestige de Rappard. Il semble en effet (Rappard affirmera ne pas se souvenir des termes exacts utilisés) que lors d'une réunion de la *Nouvelle Société helvétique* à Genève, au cours de laquelle était discutée le postulat Oeri sur la procédure de révision totale de la Constitution⁸⁰, Rappard ait qualifié le Parlement de « caverne de voleurs ».

Un député, le radical lucernois Max Wey, n'a évidemment pas laissé passer l'occasion de demander à Rappard de se justifier par rapport à ses collègues du Conseil national. Rappard a donc dû présenter ses excuses. Il avait voulu illustrer, dit-il, sans pouvoir affirmer ni nier qu'il ait « commis cette maladresse et l'indécence de s'exprimer de la sorte », « le douloureux conflit dont nous étions tous témoins et victimes à Berne, appelés à prêter le serment solennel de respecter scrupuleusement une Constitution, dont nous étions

⁷⁸ Rappard à O. Pfändler, 5.10.1942, *J 1 149 1977/135/64*, AF.

⁷⁹ „Rappard, der Mann der gegen seine Partei sprach“, *Sie und Er*, 27.3.1943, *J 1 149 1977/135/82*, AF.

⁸⁰ « La NSH, réunie à Genève, examine le problème de la Constituante », *La Suisse*, 27.9.1942, *J 1 149 1977/135/82*, AF. Le postulat Oeri, dont Rappard était cosignataire avec les conseillers nationaux Feldmann, Gut, Huber, Maag, Niederhauser et Vodoz, affirmait qu'il était « hors de doute, qu'une fois la guerre terminée, divers milieux de notre population réclameront une révision totale de la Constitution fédérale. » L'actuelle constitution ne prévoyant, comme autorité de révision, que l'Assemblée fédérale, le postulat demandait que le Conseil fédéral étudiât un projet de révision partielle qui permettrait de faire aussi appel à une assemblée constituante, dont les travaux, à leurs yeux, seraient plus rapides et plus rationnels et qui pourrait comprendre d'autres personnes que des parlementaires, cf. *Procès-verbal du Conseil national*, 1942, session d'automne, 23 septembre, p. 150, AF.

ensuite tous appelés à violer dans notre besogne législative des dispositions importantes »⁸¹. Cette explication vaut ce qu'elle vaut. Mais l'incident illustre bien le malaise que ressentait Rappard devant l'évolution qu'il avait déjà critiquée dans *L'individu et l'Etat*⁸² et qui était tellement contraire à son ambition de revenir aux « vieilles idées-forces » à ses yeux si salutaires.

Eléments de discorde

Ce n'est toutefois pas dans le domaine des idées politiques et de l'action parlementaire fédérale - son indépendance faisait partie du « contrat » passé avec Duttweiler - que Rappard finit par rompre avec lui mais bien plutôt à cause de certaines manœuvres du patron de la *Migros* et de sa stratégie électorale sur la place de Genève.

Contrairement à Rappard, Duttweiler a une vision plus dynamique de la réconciliation des classes sociales à Genève, en ce sens qu'il n'hésite pas à courtiser les représentants des deux extrêmes de l'éventail politique. « Serait-il possible, écrivait-il dans la *Tat* du 20 novembre 1941, de détourner le besoin d'activité des militants extrémistes vers la politique économique ? Si l'on y parvenait, on aurait poussé le conflit politique dans le domaine de l'économie »⁸³. Ainsi, à l'occasion des élections cantonales genevoises de novembre 1942, Duttweiler porte sur la liste des Indépendants proposés pour le Grand Conseil aussi bien des membres de l'Union nationale que d'anciens nicolistes⁸⁴, une « alliance des contradictions » selon la formule d'Hans Ulrich Jost⁸⁵. Rappard n'en est guère enchanté :

« Was mir an der Liste der Unabhängigen missfällt, ist durchaus nicht die Abwesenheit unter den Kandidaten von sogenannten vornehmen Gestalten. Ganz im Gegenteil. Von den Herren darunter, die ich kenne, ist der eine ein ausgesprochener und militanter anti-Demokrat, gegen den ich deswegen schon bei einer studentischen Veranstaltung aufgetreten bin. Und ein anderer... aber schweigen wir lieber darüber. Dass Herr de Werra wenigstens nicht zurückgetreten ist, ist jedenfalls sehr zu begrüssen.

⁸¹ Mise au point de Rappard parue dans la *Suisse*, 28.9.1942. Pour la discussion de l'affaire au Conseil national, cf. *Procès-verbal du Conseil national*, 1942, session d'automne, 30 septembre 1942, p. 256 ss., AF.

⁸² William E. Rappard, *L'individu et l'Etat dans l'évolution constitutionnelle de la Suisse*, Zurich, Ed. Polygraphiques, 1936, IX-568 p. Cf. Monnier, p. 484 ss., Busino, Préface à la réédition de Rappard, *Economistes genevois...op. cit.*

⁸³ Cité par Häsler, *L'aventure Migros...*, *op.cit.*, p. 114.

⁸⁴ « Un beau farceur », *Le Peuple*, 4.11.1942, *J 1 149 1977/135/82*, AF.

⁸⁵ Hans Ulrich Jost, « Gottlieb Duttweiler... », *op. cit.*, p. 364.

An Zivilcourage ist sicherlich bei uns, wie anderswo, nicht zu viel vorhanden. Sie müssen aber die Enthaltung von allen vorausgesehenen Kandidaten nicht nur auf dieses Konto stellen. Es ist ganz begreiflich, wenn Bürger, die bisher der aktiven Politik ferngestanden haben, sich nicht ohne weiteres portieren lassen, besonders wenn sie wegen der Zusammensetzung einer Liste und des Programmes Bedenken haben»⁸⁶.

Sur les 16 sièges qu'obtiendra la liste de l'Alliance des Indépendants lors de ces élections du Grand Conseil genevois, 12 reviendront aux membres de l'Union nationale ! « Le parti de Duttweiler n'en recueille qu'un seul. Le jeu des désistements lui permet cependant d'en gagner trois autres, l'U.N. n'en conservant que onze »⁸⁷!

C'est plus encore les contacts de Duttweiler avec les chefs de la Fédération socialiste suisse, interdite, qui gênent Rappard. Pour faire paraître l'*Action*, organe de l'Alliance des Indépendants en langue française, Duttweiler avait racheté l'imprimerie du Pré-Jérôme à Genève qui imprimait, avant son interdiction, le *Travail* de Léon Nicole.

Lorsque Rappard apprend, en février 1942, que cette imprimerie est toujours exploitée par des proches de Nicole, raison sans doute pour laquelle Berne refuse son *nihil obstat* à la parution de l'*Action*⁸⁸, il avertit Duttweiler en ces termes:

« Sollten tatsächlich Ihre Verhandlungen mit Herrn Léon Nicole ihm und seinen nächsten Mitarbeitern, wie Ehrler [André, ancien conseiller d'Etat socialiste du gouvernement Nicole], und der Leitung seiner Bewegung, irgendwelche Beziehungen mit der hiesigen Gruppe des Landesrings voraussetzen oder gestatten, so würde hier die ganze Landesringbewegung in die Luft springen.

Was in den Polizeiberichten stand, auf die sich die Bundesanwaltschaft und Herr Bundesrat Steiger stützen, um dem Wiedererscheinen der *Action* sich zu widersetzen, kann ich *selbstverständlich* nicht wissen. Nur muss ich

⁸⁶ Rappard à Duttweiler, 24.10.1942, *J 1 149 1977/135/64*, AF.

⁸⁷ Roger Joseph, *L'Union nationale*, p. 289, qui donne encore quelques précisions.

⁸⁸ Sur cette affaire, cf. notamment, le dossier de la *Division Presse et Radio* (contrôle de la presse et censure), *E 4450/6184*, AF.

Rappelons que la création de nouveaux journaux pendant la guerre était en principe interdite. Des exceptions restaient possibles mais à des conditions très sévères, cf. Arrêté du Conseil fédéral sur la fondation de journaux, revues et d'agences de presse du 30.12.1941, *Recueil officiel des lois*, 1941.

Aux yeux de Berne, ces conditions n'étaient pas remplies dans le cas de l'*Action*, en raison des relations que l'homme d'affaires chargé par Duttweiler de racheter l'imprimerie du Pré-Jérôme, Marc Bloch, entretenait avec le « groupe Nicole ». L'ancien conseiller d'Etat socialiste genevois, André Ehrler, travaillait à cette imprimerie.

Sie dringend bitten, möglichst bald die ganze Angelegenheit in Bern gründlich aufzuklären. Ich kann Ihnen nur wieder bestätigen, was ich Ihnen mehrmals gesagt habe: so wichtig ich die Bestrebung halte, die früheren Wähler Nicles wieder in die Reihen der Genferischen politischen Wählerschaft einzureihen, so absolut verhängnisvoll und verfehlt halte ich jeden Versuch, mit Herrn Nicole und mit seinen nächsten Führern, Dicker, Ehrler, usw., auch nur Besprechungen zu pflegen. Jedenfalls müsste ich mich öffentlich von irgendeinem solchen Versuch distanzieren, wenn es Ihnen nicht möglich oder angezeigt erscheinen sollte, sich selbst mit diesen Herren völlig und bedingungslos zu desolidarisieren »⁸⁹.

Rappard reviendra une nouvelle fois à la charge en juin 1942:

« Der Weg zur Seele der Genfer Arbeiter geht für mich nicht durch Herrn Nicole und Konsorten, sondern im Gegenteil über einen langen Umweg um Letztere herum. Wenn wir in der Öffentlichkeit nicht klipp und klar erklären können, dass wir jede Kontaktnahme mit denen an Moskau verschriebenen Genfer Politikern verabscheuen, so werden wir uns in den Augen des Durchschnittswählers nicht von dem Vorwurf der Kollusion verteidigen können »⁹⁰.

En mai 1943, Rappard semble n'avoir pas exclu totalement la possibilité de briguer un second mandat au Conseil national aux élections de l'automne pour le renouvellement du Parlement⁹¹. Malgré son indépendance, il garde de bons contacts avec Duttweiler, qui lui exprime son souhait de le voir se représenter et va jusqu'à lui demander son avis sur l'opportunité de sa propre candidature au Conseil national, duquel il avait démissionné en décembre 1940⁹².

Rappard est contre une candidature de Duttweiler et il essayera de le dissuader de la poser. Il s'en explique en ces termes à un député de l'Alliance des Indépendants genevoise:

« Je suis favorable à tout ce qui tend à détourner M. Duttweiler de son intervention dans la politique active, où il paraît avoir une fâcheuse tendance à dérailler, et à le pousser à se cantonner dans le domaine d'activités pratiques, où il excelle »⁹³.

Quelques semaines plus tard, il écrit à un autre correspondant:

« Die Lage ist leider so, wie Sie sie schildern. Ich kann selbstverständlich nur für mich reden, aber fast alle meine Fraktionskollegen teilen meine Auffassung. Es wäre u. E. nicht nur für den Landesring, sondern auch für das

⁸⁹ Rappard à Duttweiler, 21.2.1942, *J 1 149 1977/135/64*, AF.

⁹⁰ Rappard à Duttweiler, 30.6.1942, *ibid.*

⁹¹ Rappard à Duttweiler, 17.5.1943, *ibid.*

⁹² *Id.* et Duttweiler à Rappard, 22.5.1943, *ibid.*

⁹³ Rappard à A. Bernoud, 5.5.1943, *ibid.*

« Wenn diese Zeilen Sie erreichen, werden Sie vielleicht schon durch die Presse meinen Entschluss, nicht mehr zu kandidieren, erfahren haben. Ich schreibe Ihnen also nur, um Ihnen diesen Entschluss kurz zu begründen. Das Vertrauen, die Freundlichkeit und der seltene Grossmut, die Sie mir trotz unserer oft entgegengesetzten und immer sehr frei ausgesprochenen Meinungen und Auffassungen stets gezeigt haben, verpflichten mich zu dieser Erklärung.

Dass ich nie Lust hatte, in die aktive Politik einzutreten, wissen Sie wohl besser als die meisten. Auch dass meine Unlust während meiner kurzen parlamentarischen Laufbahn eher zu- als abgenommen hat, habe ich Ihnen gegenüber auch nie verschwiegen. Aber wie ich vor zwei Jahren diese persönliche Abneigung überwunden habe, als man von so manchen Seiten an mein vaterländisches Pflichtgefühl appellierte, ohne dass es mir übrigens je ganz verständlich gewesen sei, so würde ich es auch jetzt wieder tun, wenn die Umstände die gleichen wären. Wären sie aber dann gewesen, wie sie heute sind, so hätte ich mir nie erlauben dürfen, die Unterstützung Ihrer Freigebigkeit anzunehmen.

Ich erfahre nämlich durch Kenntnisnahme und Besprechung eines Dossiers, das unser Herr Dr. [Hermann]Walder von Ihnen übermittelt hat, von den Beziehungen, die Sie durch und mit Herrn Bloch in Genf, mit den Herren Nicole und Ehrler bis in dieses Jahr noch unterhalten haben. Sie wissen, wie oft und wie dringend ich Sie gebeten hatte, doch nichts mit diesen Herren zu tun haben, da Sie sie ja doch nicht überzeugen, aber sie Sie sehr wohl kompromittieren könnten.

Nun erfahre ich aber aus der mitgeteilten Korrespondenz, dass die oben genannten Herren von Ihnen nicht so sehr Belehrungen als geldliche Unterstützungen erhalten haben! Das macht es mir einfach unmöglich für eine Wahlkampagne aus gleicher Quelle auch nur einen Rappen für die Unterstützung einer eventuellen Kandidatur anzunehmen.

Ich zweifle weder an Ihrer Ehrlichkeit noch an Ihrer vaterländischen Gesinnung. Mehr als je aber bin ich heute davon überzeugt, dass Ihre seltene Begabung die, für eine erfolgreiche Tätigkeit, unerlässliche Vorsicht und psychologische Urteilskraft, nicht einschliesst. Wenn die Öffentlichkeit von dem Verhältnis Duttweiler-Bloch-Perrier⁹⁷-Nicole-Ehrler erfährt, so wird es [sie ?] Konsequenzen daraus ziehen, die ungerecht sein mögen, die aber für jede von Ihnen unterstützte Bewegung verheerend wirken müssen. Die einzige, für Sie in den hiesigen Kreisen schonende, Erklärung dieser Beziehungen, wäre die eines übertriebenen Optimismus und eines ganz unberechtigten Glaubens an die Bekehrbarkeit fanatischer Kommunisten. Das Volk aber wird

⁹⁷ Victor Perrier, colonel EMG, ancien chef de « Presse et Radio », avocat de Nicole.

dem erfolgreichen Gründer und Leiter der Mi-Gros nie Leichtfertigkeit und Naivität in Geldsachen zutrauen. Vielmehr wird es Leichtfertigkeit und Naivität denjenigen vorwerfen, die als politische Mitarbeiter von Herrn Duttweiler öffentlich auftreten, ohne selbst umstürzlicher Absichten verdächtigt werden zu können.

Den mir durch diese Tatsachen aufgezwungenen Entschluss, der für mich zur sehr willkommenen Folge hat, mir zu erlauben, mich wieder ungestört meinen wissenschaftlichen und akademischen Berufspflichten zu widmen, muss ich hauptsächlich in einer Hinsicht bedauern. Ich habe von Ihnen persönlich stets die grösste Freundlichkeit und sehr viel Anregung erhalten. Zwischen meinen Fraktionskollegen, die ich Ihnen verdanke, und mir, haben sich Bande der wahren Freundschaft geknüpft, die mir sehr lieb geworden sind und von denen ich hoffe, dass sie sich nie auflösen werden. Auch unter vielen Elementen der Landesringbewegung habe ich einen Geist der wahren politischen Freiheit und des echtsten Schweizertums gefunden, für den ich nur Bewunderung und Sympathie empfinde.

Sie können versichert sein, dass ich, komme was wolle, stets mein Möglichstes tun werde, um Ihnen persönlich und auch diesem Teile Ihrer Bewegung, im bescheidenen Mass meiner Mittel, nützlich zu sein.

In dem Bewusstsein, dem Lande gegenüber das Richtige zu tun, und mit der Versicherung meiner persönlichen Zuneigung, verbleibe ich,

Ihr herzlich ergebener
William E. Rappard»⁹⁸.

Rappard n'a pas été le seul conseiller national du groupe de l'Alliance des Indépendants à ne pas vouloir se représenter. Ce fut le cas pour huit autres des dix membres que comptait le groupe au Conseil national, une véritable hécatombe⁹⁹! Était-ce seulement à cause du « dossier B »? Le fait que Duttweiler lui-même se soit porté candidat a, semble-t-il, joué un rôle bien plus décisif¹⁰⁰. Les élections de novembre 1943 furent défavorables à l'Alliance des Indépendants, mais favorables aux socialistes¹⁰¹, dont le score ouvrira la porte de l'Exécutif au premier conseiller fédéral socialiste de l'histoire suisse, Ernst Nobs.

⁹⁸ Rappard à Duttweiler, 24.9.1943, *J 1 149 1977/135/64*, AF.

⁹⁹ « Grave crise au sein du Landesring », *Journal de Genève*, 5.11.1943, *J 1 149 1977/132/82*, AF.

¹⁰⁰ Cf. Meynaud/Korff, *op.cit.*, p. 106-107.

¹⁰¹ L'Alliance était passée de 10 sièges (si l'on compte Rappard) à 5, les socialistes de 45 à 56 sièges, cf. Erich Gruner, *Die Parteien in der Schweiz*, Bern, Francke, 1969, pp. 164, 184.

Amer, Duttweiler dira alors à Rappard son regret de n'avoir pas trouvé en lui l'appui qui lui aurait permis de normaliser la situation à Genève et maintiendra que ce n'était pas une illusion d'avoir voulu gagner des nicolistes connus à la cause de l'Alliance. Au plan national, ce qu'il avait voulu faire lui paraissait bien anodin par rapport à ce que réserverait l'avenir:

« Wie mutet es Sie, verehrter Herr Professor, heute an, dass man aus Angst vor einem ungebärdigen Wort, vor einem Zuviel an Spontaneität oder Aktivismus der eigenen Leute im Rat, der Linken wohl 8-10 Mandate in den Schoss geworfen hat? Wie gefährlich kommen Ihnen meine 2 oder 3 Besprechungen mit Nicole vor, vor der heutigen Kraftprobe zwischen Rechts und Links? Wie radikal erscheint Ihnen noch unsere Initiative « Recht auf Arbeit » angesichts der staatssozialistischen und kollektivistischen Perspektiven, die sich nun dem Bürgertum eröffnen?

Hoffentlich werden im Kreise der « Ehemaligen » diese Zusammenhänge gelegentlich auch diskutiert. Und wenn alles heute noch nicht klar ist, wird eine nahe Zukunft – hoffentlich nicht allzu radikal – dafür sorgen, dass man sich auch in Ihren Kreisen die Tatsachen nicht mehr verhehlen kann »¹⁰².

Conclusion

Dans la petite biographie qu'il a consacrée à William Rappard, Albert Picot conclut son paragraphe sur l'épisode parlementaire du professeur genevois par ces mots: « Celui qui avait brillé lors de chacune de ses missions gouvernementales ne semblait pas avoir l'étoffe d'un simple parlementaire »¹⁰³. Rappard l'avait certainement pressenti, lorsqu'il s'était littéralement laissé extraire de ses chères études pour affronter la vie publique. Trop de malentendus et de non-dits avaient présidé à son élection. Il avait voulu introduire trop de nuances dans son engagement au côté de l'Alliance des Indépendants tout en se montrant, parfois, trop direct et désinvolte dans certaines de ses interventions parlementaires. Duttweiler lui-même avait brouillé trop de cartes. Vouloir gagner l'âme des travailleurs genevois en contournant Léon Nicole et ses amis, comme l'avait souhaité Rappard, était une gageure pour un homme d'ouverture certes, mais qui n'avait rien de populaire et demeurait plus que jamais un libéral au sens non partisan du terme.

Remarquons tout de même qu'en frayant avec Duttweiler, en faisant confiance à un homme qui avait une authentique aura populaire, Rappard avait pris quelque distance par rapport à son milieu social. Il avait en tout cas

¹⁰² Duttweiler à Rappard, 16.11.1943, *J 1 149 1977/135/64*, AF.

¹⁰³ Albert Picot, *Portrait de William Rappard*, Neuchâtel, La Baconnière, 1963, p. 54.

privilegié la dimension américaine de sa personnalité. Les magasins *Migros*, qui font aujourd'hui partie du paysage suisse au point de quasiment l'incarner, étaient à l'époque souvent objet des pires sarcasmes. Dans ses mémoires, Jean Rodolphe de Salis rappelle qu'aux yeux des leaders des partis gouvernementaux, l'ancienne appartenance de Rappard au groupe des Indépendants avait été considérée comme un obstacle à une candidature de ce dernier à la succession de Pilet-Golaz comme ministre des affaires étrangères¹⁰⁴. Dans son petit livre susmentionné, Picot semble regretter entre les lignes que Rappard ne se soit pas mis sous la bannière de son parti bien ancré dans la tradition (national démocratique à Genève, libéral dans le canton de Vaud). A maintes reprises, cependant, Rappard avait été très critique de l'aile conservatrice de ce parti, surtout en politique étrangère il est vrai, mais aussi dans sa fonction de gardienne de structures sclérosées. « L'assainissement du régime capitaliste » que recherchait Duttweiler et, selon Meynaud/Korff, son objectif « de le débarrasser des traits qui, en Suisse, l'empêchaient de produire la totalité des effets sociaux bénéfiques que lui attribuaient ses défenseurs »¹⁰⁵ rencontraient bien les vues de Rappard et de ses collègues de l'aile droite de l'Alliance des Indépendants.

Les choses ont commencé à se gâter avec l'évolution « gauchisante » de Duttweiler¹⁰⁶, notamment semble-t-il sous l'influence de son conseiller en matière d'économie publique, Hans Munz¹⁰⁷. Dans la lettre qu'il lui écrit le 24 juin 1943, au moment de la crise du parti, le conseiller national indépendant Hermann Walder explicite clairement ce malaise : « Les buts politiques que vous défendez et ceux de la majorité de la fraction [groupe parlementaire] ne coïncident plus. Vous parlez depuis quelque temps d'une ouverture vers la gauche en sacrifiant, si nécessaire, l'aile droite de l'Alliance. Nous ne sommes pas d'avis qu'il faille changer en quoi que soit les buts de l'Alliance ... et ne voulons pas non plus abandonner nos amis de droite... »¹⁰⁸.

Or, Rappard est de ceux-ci. Il fait même l'évolution inverse de celle de Duttweiler et absolutise son libéralisme. La touche d'étatisme que l'initiative sur le droit au travail aurait introduite dans la Constitution – et encore était-

¹⁰⁴ Salis, *op.cit.*, p. 125.

¹⁰⁵ Meynaud/Korff, *op.cit.*, p. 62.

¹⁰⁶ Outre ses contacts avec les leaders de l'ancienne Fédération socialiste suisse et son initiative sur le droit au travail, Duttweiler avait préfacé en 1943 une brochure de G.D.H. Cole, no 23 des publications du *Landesring: Der Beveridge-Plan-Sein Inhalt und seine Bedeutung*, Zurich, 1943, mentionnée dans Schwendimann, *op. cit.*, p. 166, note 9.

¹⁰⁷ Dans son livre sur *Le phénomène Migros...*, *op. cit.* p. 145, Munz rappelle qu'il a cosigné avec Duttweiler, en 1945, un mémoire aux membres du Conseil fédéral et aux parlementaires intitulé « Plein-emploi et droit au travail dans une économie libre » dans lequel étaient exposées les idées de Keynes.

¹⁰⁸ Meynaud/Korff, *op. cit.*, p.106.

elle beaucoup plus qu'une assurance-chômage soutenue par une politique résolue de plein-emploi ?- l'avait consterné. Il faisait partie d'une école qui voyait dans les solutions étatiques la voie royale vers un « totalitarisme » bon-enfant ou le totalitarisme tout court, et qui était apparemment aveugle aux conséquences désastreuses de la « rigueur » économique en période de crise. « Nous assistions, impuissants, exaspérés, à cette aberration suicidaire », écrit Raymond Aron dans ses mémoires à propos de la déflation tentée en France par le gouvernement Laval¹⁰⁹. Dans sa préface aux mémoires du Chancelier Brüning, Alfred Grosser rappelle aussi que sa politique de déflation a « multiplié les électeurs du parti national-socialiste »¹¹⁰.

Comme l'a bien montré Giovanni Busino¹¹¹, Rappard était prisonnier du dilemme qu'il posait lui-même en conclusion de *L'individu et l'Etat*: « Que voulons-nous? Sacrifier nos conquêtes libérales et démocratiques à notre étatisation? Ou sacrifier notre étatisation à notre amour de la liberté et à notre volonté de nous gouverner nous-mêmes? »¹¹². Il nous semble aujourd'hui qu'une synthèse était possible. Keynes, le *New Deal*, semblaient indiquer la voie. Or, nous avons vu ce que Rappard en pensait. En 1948, dans le cadre de la Société du Mont-Pèlerin, qui réunit une pléiade d'économistes libéraux, dont Friedrich Hayek père des néo-libéraux, Rappard aura même le projet, qui n'aboutira pas, de publier un volume intitulé « Anti-Keynes »¹¹³.

Lorsqu'il s'agissait de la défense des libertés démocratiques, Rappard pouvait rejoindre la gauche démocratique (mais certes pas les communistes, même après l'invasion de l'URSS par l'Allemagne, nous l'avons vu amplement). Une telle attitude apparaît clairement dans une réponse que Rappard adresse au Comité d'action contre l'élection du Conseil fédéral par le peuple¹¹⁴, qui entendait lutter contre l'initiative socialiste en faveur d'un tel mode d'élection. Rappard n'y est pas non plus favorable, du moins pour le temps de

¹⁰⁹ Raymond Aron, *Mémoires*, Paris, Julliard, 1983, p. 132.

¹¹⁰ Heinrich Brüning, *Mémoires (1918-1934)*, préface d'Alfred Grosser, Paris, Gallimard, 1974, p. 13. Sur ces questions, cf. aussi, les pages excellentes de John Kenneth Galbraith, *Le temps des incertitudes*, Paris, Gallimard, 1978, ch. 7.

¹¹¹ Dans sa préface à la réédition de Rappard, *Economistes genevois...*, *op. cit.*, p. XVI.

¹¹² William E. Rappard, *L'individu et l'Etat...*, *op. cit.* p. 535, cité par Busino (note précédente).

¹¹³ Giovanni Busino, « William Rappard, le libéralisme « nouveau » et les origines de la « Mont-Pèlerin Society », *Revue européenne des sciences sociales*, Genève, Droz, t. XXVIII, 1990, no 88, p. 215. Yves Steiner, « Les riches amis suisses du néo-libéralisme », *Traverse*, Zurich, Chronos, 2007, no 1, pp. 114-126. Pour un dossier « histoire et leçon du néo-libéralisme » écrit dans une perspective de lutte contre le capitalisme contemporain, cf. Perry Anderson, « La construction d'une voie unique » et Charles-André Udry, « Un pèlerin prosélyte », revue *Page Deux*, Lausanne, octobre 1996, pp. 21-33.

¹¹⁴ Jean Dutoit et Albert Malche (président du Comité) à Rappard, 30.12.1941, *J I 149 1977/135/17*, AF. Cf. aussi Ruffieux, *La Suisse...*, *op. cit.*, p. 416.

guerre, mais alors que le Comité entend surtout faire barrage à l'élection de conseillers fédéraux socialistes, le professeur genevois lui répond: « Je suis favorable à la participation socialiste au Conseil fédéral dès que l'on aura pu trouver un candidat qui mériterait la confiance nationale par son caractère et par son intelligence. »¹¹⁵ A un autre correspondant, il se déclare même « partisan de l'introduction d'un ou de deux socialistes au Conseil fédéral »¹¹⁶. Dès 1941, Rappard était donc partisan de ce qui deviendra « la formule magique ».

En matière économique, en revanche, il lui arrivait de se retrouver en compagnie d'une droite nationaliste, dont il avait combattu les idées dans le domaine de la politique étrangère. Ainsi accepte-t-il de prononcer et de publier une conférence sur les « fondements constitutionnels de la politique économique suisse » sous les auspices du Redressement national¹¹⁷. Il accepte aussi de laisser paraître son article sur le droit au travail, en traduction allemande, dans les *Schweizer Monatshefte* de Jan von Sprecher, revue des milieux qui avaient été hostiles à la participation de la Suisse à la Société des Nations¹¹⁸.

C'est dire combien la synthèse économique-politique de Rappard avait peu de chance de pouvoir s'insérer dans l'action. On ne saurait nier cependant qu'il existait quand même un dénominateur commun minimum entre les idées de Rappard et celles de Duttweiler, qui, dans ces années, a eu l'audace et le mérite pour un autodidacte de s'entourer d'un certain nombre d'intellectuels (outre Rappard, le germaniste Walter Muschg, l'écrivain et rédacteur de la *Tat* Felix Moeschlin, l'agronome Heinrich Schnyder, l'avocat Hermann Walder) séduits par des formules nouvelles, mais n'aimant pas être tenus en laisse, comme l'écrit de Salis¹¹⁹. Ce dernier eut sans doute la prudence de rester encore plus indépendant que Rappard, en refusant tout mandat politique au sein de l'Alliance des Indépendants tout en collaborant à *Die Tat*, mais sachons reconnaître la spécificité de la situation genevoise et, malgré tout, le mérite de Rappard d'avoir essayé, à sa manière élitiste, d'en relever le défi.

¹¹⁵ Rappard à Dutoit, 26.12. 1941, *ibid.*

¹¹⁶ Rappard à E. Béguin, 4.11.1941, *J I 149 1977/135/9*, AF.

¹¹⁷ Rappard à R. Eibel, 7.01 et 9.02.1942, *ibid*, carton 40. Rappard prononce cette conférence le 7 février 1942 lors de l'Assemblée générale du Redressement à Zurich. Son vice-président, Andreas von Sprecher, était aussi membre influent du germanophile *Volksbund für die Unabhängigkeit der Schweiz*, qui avait lancé en 1936 un projet d'initiative pour la sortie de la Suisse de la Société des Nations (Bonjour, *Histoire...*, *op. cit.*, vol. III, p. 244).

¹¹⁸ William E. Rappard, « Recht auf Arbeit? », *Schweizer Monatshefte...*, Zurich, mars 1943, p. 652 ss. Les *Monatshefte* étaient proches du *Volksbund*, mentionné à la note précédente. Cf. Klaus Urner, « Die Gründung der „Schweizerischen Monatshefte für Politik und Kultur“ », *Schweizer Monatshefte*, no 12, Mars 1971.

¹¹⁹ Salis, *op.cit*, p. 64.